

SAINT-EUSTACHE

D'OU VIENT L'ARGENT DE LA PAROISSE ?

UN PEU D'HISTOIRE : Avant la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat, tous les revenus d'une paroisse catholique en France métropolitaine étaient gérés par un Conseil de Fabrique et la commune pouvait être appelée à y suppléer en cas d'insuffisance. Le curé et la plupart des vicaires étaient rémunérés par l'État.

La loi de 1905 change cette situation, sauf dans les départements d'Alsace et Moselle. Avec le *Modus Vivendi* de 1921-1924 et la reconnaissance des statuts-types des associations diocésaines en 1924, la personnalité morale est acquise aux diocèses, les paroisses restant de simples groupements de fait au regard du droit français. Mises à la disposition des fidèles et de l'affectataire, le curé, la majorité des églises paroissiales sont propriété des communes. C'est le cas de Saint-Eustache. Les cathédrales appartenant à l'État.

Pour Saint-Eustache, la Ville de Paris est un propriétaire attentif et généreux. Le programme de restauration se poursuit au rythme de la disponibilité des crédits de financement, les travaux d'entretien du bâtiment sont faits régulièrement. Mais « *la République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte* ». C'est à la paroisse d'assurer les dépenses courantes liées à son occupation de l'édifice et, bien sûr, **toutes** les charges de la vie de la paroisse.

En France, privée par la loi de 1905 de toute ressource d'origine publique et ne recevant aucune subvention du Vatican, l'Église catholique doit trouver beaucoup d'argent pour assurer sa mission et subvenir à ses besoins matériels. Encore aujourd'hui, dans certains pays d'Europe, l'Église reçoit des autorités publiques des sommes très importantes : ce n'est pas le cas en France depuis plus d'un siècle.

Dès 1906, les évêques de France mettent en place un « Denier du culte » qui sera assuré par les fidèles pour subvenir aux besoins du clergé. En 1989, sous l'influence du concile de Vatican II, le Denier du culte devient le « Denier de l'Église ».

AUJOURD'HUI ET DEMAIN : Dans la plupart des diocèses, le Denier est collecté et géré par le diocèse. À Paris, ce sont les paroisses qui s'occupent de la collecte et

la déposent sur un compte rémunéré du diocèse, seul habilité à donner le reçu fiscal permettant une déduction fiscale. Au final, la gestion du Denier de l'Église à Paris revient à la paroisse qui, seule, décide de l'utilisation des fonds.

En 2018 à Saint-Eustache, sur les 924.611€ de produits de fonctionnement, le Denier en représente 28% (voir tableau plus loin). Une fois encore, les chiffres montrent l'importance du Denier pour la mission et la vie de la paroisse.

LA QUÊTE AU COURS DE LA MESSE, au moment de la présentation du pain et du vin à l'offertoire, recueille l'offrande des personnes qui participent à l'eucharistie. **La quête est avant tout un geste liturgique et pas un acte de gestion financière.** À Saint-Eustache, les quêtes du week-end concourent aux frais de fonctionnement, notamment, les frais non négligeables des célébrations liturgiques. Dans un esprit de solidarité et de partage, le diocèse demande que plusieurs quêtes dans l'année soient affectées à des causes spécifiques (vocations, prêtres âgés, Chantiers du cardinal, Secours catholique, Institut catholique...).

LE CASUEL est l'offrande faite à l'occasion de la demande d'une célébration liturgique : par exemple, par les parents qui demandent le baptême d'un enfant, par les fiancés qui se marient à l'église ou par les membres de la famille qui organise des obsèques. **Il ne s'agit pas d'un tarif mais bien d'une offrande à la paroisse.** À Saint-Eustache, le montant de cette offrande est laissé à la libre appréciation des personnes concernées.

L'OFFRANDE DE MESSE est versée quand on demande une intention de messe, souvent pour une personne vivante ou décédée. **Le montant de l'offrande de messe, actuellement 17€, est déterminé par la Conférence des évêques de France.**

LE DENIER DE L'ÉGLISE, à la différence des quêtes, du casuel et des offrandes diverses, **n'est lié directement à aucune célébration liturgique.** C'est un outil de gestion financière et l'un des moyens pour chaque baptisé de contribuer à la ressource budgétaire principale de sa paroisse. Le Denier permet d'aller au-delà de la vie courante, de prévoir et bâtir l'avenir de Saint-Eustache, de sa vie et de sa mission au cœur de Paris.

Il n'est ni souhaitable, ni nécessaire d'associer le Denier de l'Église à telle ou telle dépense particulière. Chacun sait que la baisse significative d'un poste représentant 25% de ses revenus nécessiterait des changements radicaux dans sa manière d'envisager l'avenir. Actuellement, respecter les multiples obligations et engagements de Saint-Eustache coûte à la paroisse plus de 2.000€

par jour.

Le Denier de l'Église est l'une des multiples possibilités de participer à la vie de la paroisse. Il y en a beaucoup d'autres. Je sais que les temps sont difficiles pour beaucoup d'entre nous. Cependant, il est normal pour chaque personne qui participe à la vie de la paroisse de s'interroger sur sa part de responsabilité, financière aussi, pour l'avenir de Saint-Eustache. **Quelle que soit la valeur du don, ce qui est important c'est de participer en fonction de ses moyens et, bien sûr, de ses charges.**

Il est possible de participer au Denier de l'Église :

- par *un prélèvement mensuel* à partir de 3€,
- par *un don ponctuel* en ligne sur le site de la paroisse ou
- en utilisant *les enveloppes* proposées dans les présentoirs
- ou bien par *carte bancaire via les bornes* disponibles dans l'église.

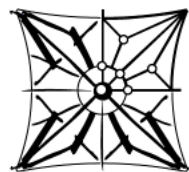
Avec la déduction fiscale, égale à 66% du don effectué, l'un des moyens d'acquitter l'impôt sur le revenu est de donner au Denier.

Le Denier n'est ni l'apanage des riches, ni le privilège des personnes âgées. Participer au Denier de l'Église est de la responsabilité de tous ceux qui souhaitent que, dans le centre de Paris, Saint-Eustache continue de porter le témoignage d'une paroisse spirituelle, culturelle et fraternelle, ouverte sur le monde, ouverte sur le Quartier des Halles.

À toutes les personnes qui donnent au *Denier de l'Église* à Saint-Eustache, merci de votre générosité, merci de votre fidélité. Merci, également, à tous ceux et celles qui vont les rejoindre.

Yves Trocheris, prêtre de l'Oratoire, curé de Saint-Eustache

Décembre 2019



SAINT-EUSTACHE

Saint-Eustache, 146 rue Rambuteau, 75001 Paris

Adresse postale : 2 impasse Saint-Eustache, 75001 Paris

Tél.: 01 42 36 31 05 - www.saint-eustache.org

Présentation publique des comptes 2018 de Saint Eustache

Samedi 27 et dimanche 28 avril 2018

Les comptes de la paroisse pour l'année 2018 se sont soldés par un résultat de fonctionnement positif de € 35 690. A comparer à un chiffre de 6 540 € l'année dernière. Ce chiffre est à rapprocher d'un budget total de la paroisse de € 963 000 à son plus haut niveau historique.

Produits de fonctionnement 2018	k€	%
Denier de l'Eglise	261	28%
Quêtes	146	16%
Cierges	120	13%
Concerts	94	10%
Revenus immobiliers	245	26%
Casuels, Messes, Orgues	59	6%
Total	925	100%

Vous avez sous les yeux le détail des produits : Les produits de fonctionnement sont en hausse de 10% par rapport à 2017 et s'élèvent à € 924 611 euros pour 2018 (hors leg).

Le denier est en hausse cette année et atteint son plus haut depuis 2011, avec un nombre de donateurs en baisse (526 donateurs au total vs 544 l'année dernière) et un montant moyen de contribution en hausse à 497 euros par donateur par rapport à 439 euros l'année dernière. Vous avez été nombreux à répondre à l'appel d'Yves fin novembre, cela nous a permis de faire mieux que les autres paroisses du diocèse de Paris qui continue à connaître des baisses. Nous vous en remercions, c'est bien la preuve du dynamisme de notre assemblée.

Les quêtes sont stables alors que la fréquentation des offices est en hausse.

Les revenus immobiliers sont en hausse de 9%. Ils représentent toujours le quart des revenus de la paroisse. Cependant les travaux de rénovations et d'entretiens courants ne permettent pas d'envisager un maintien à ce niveau pour les années à venir.

Les cierges sont quant à eux en hausse de 14% et sont au plus haut depuis 2011.

Les concerts sont en hausse de 20% et sont au plus haut depuis 2014.

Charges 2018	k€	%
Frais clergé	78	9%
Frais laïcs	312	35%
Frais Immeubles	137	15%
Fourniture culte et fidèles	48	5%
Divers et amortissements matériels et mobiliers	119	13%
Autres charges	46	5%
Participation diocésaine	<u>149</u>	<u>17%</u>
Total	889	100%

En ce qui concerne les charges pour l'année 2018 : les charges de fonctionnement s'élèvent à € 888 920 euros et sont en hausse de 6% par rapport aux charges 2017.

Les frais des laïcs sont en hausse de 4% et les frais du clergé sont en hausse de 20%.

Les charges de chauffage sont en hausse de 5%.

Dans l'ensemble les charges de fonctionnement sont restées conformes au budget établi en début d'année.

En résumé, Ce qu'il faut retenir de tous ces chiffres :

Les chiffres sont bons pour 2018 mais n'oublions pas que les 2/3 de nos recettes sont toujours liées directement à notre participation (denier, quêtes et offrandes).

Le point négatif de l'année : la baisse du nombre de donateurs. Le fonctionnement de la paroisse repose sur un nombre encore trop faible d'entre nous: il nous faut plus de jeunes donateurs !

Notre contribution peut prendre des formes diverses et modernes : virement automatique (30% du denier), paiement du denier sur le site de la paroisse (aujourd'hui 11% du denier). N'oubliez pas bien entendu l'avantage fiscal lié à votre denier, qui reste imbattable à ce jour : 66% de votre don est déductible de votre impôt sur le revenu.

Un grand merci à tous : donateurs comme bénévoles

Grâce à toutes nos contributions, Saint-Eustache s'autofinance, Saint-Eustache peut investir pour son église, Saint-Eustache rayonne et accueille le plus grand nombre !